Reçu en préfecture le 18/04/2023

ublié le





Département de Maine-et-Loire Arrondissement d'Angers Canton de Beaufort en Vallée COMMUNE DE LES BOIS d'ANIOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-huit du mois de février à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation:

Monsieur ou Madame: Sandro GENDRON; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN; Dean BLOUIN; Brigitte BRARD; Isabelle BRETAUDEAU; Martine BRIOT; Thierry CHEVRIER; Frédéric FORET; Stéphane FORTANNIER; Claire HEULIN-RICHER; Sonia JAYER; Kevin KOLB-HENRY; Christelle LE - BRUN; Samuel MAUPETIT; Jean-Marc METAYER; Cécile MOREL; Pascal NOGRY; Jérôme PAY; Philippe PEAN; Bruno POUVREAU; Angélique RETIF; Sophie ROQUET; Sylvie ROUSSIASSE; Franck RUAULT; Jocelyne RUBEILLON; Alain TAUNAY; Maryse TIERCELIN;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Kevin KOLB - HENRY ;

Étaient absents excusés: Jean-Marc METAYER (pouvoir à Bruno POUVREAU); Sylvie ROUSSIASSE (pouvoir à Martine BRIOT); Isabelle BRETAUDEAU (pouvoir à Christelle LE-BRUN); Angélique RETIF (pouvoir à Cécile MOREL)

Étaient en retard excusés: Maryse TIERCELIN (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005); Franck RUAULT (arrivé pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005); Samuel MAUPETIT (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23007); Sophie ROQUET (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23011)

Secrétaire de séance : Christelle LE-BRUN

CM-DEL-23005 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS N° 2 » DES BOIS D'ANIOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID: 049-200053213-20230228-CM_DEL_23005-DE

Sous la présidence de Monsieur Pascal NOGRY, adjoint au maire, délibérant hors de la présence du maire, Sandro GENDRON, ordonnateur, sur le compte administratif 2022,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Les comptes 2022 sont arrêtés ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT DE CLÔTURE
FONCTIONNEMENT	9 619.84 €	9 977.75 €	357.91 €	243,48 €	601.39 €
INVESTISSEMENT	2 338.00 €	16 376.20 €	14 038.20 €	55 990.75 €	70 028.95 €
			RESULTAT DE	CLÔTURE :	70 630.34 €
	11 957.84 €	26 353.95 €			

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 février 2023

Le Maire, Sandro GENDRON